



Membership fees for FEDEC members

The amount of your membership fee depends on your membership type and your annual revenues.

Partner membership fees

The membership fee for partner members is €200/year.

Full membership fees

As a full member, your membership fee depends on your total annual income from professional or pre-professional training.

Our aim is to enable financially vulnerable schools to join the network, introducing membership fee categories for greater solidarity among the schools.

What we include in "training-related income" (non-exhaustive list):

- public or private funding, self-generated/autonomous income.
- contributions in kind (loan of space, maintenance of premises or any other services that may be provided free of charge by a third party)*.

FEDEC fully trusts its members to indicate their category when they join, and relies on them to revise it when necessary over time.

Membership fees for Full members

Category	Annual revenues	Annual FEDEC membership**
CAT 1	0 - 100 000€	375€
CAT 2	100 000€ - 250 000€	750€
CAT 3	250 000 € - 500 000€	1125€
CAT 4	500 000 € - 1 million €	1500€
CAT 5	> 1 million €	1875€

*As example, schools that benefit from a free premise or that is part of a larger structure (university etc.), they are demanded to estimate the rental cost of the premises they are currently using.

**Membership fees are for one calendar year, and invoices are sent to members in December. When a new organisation is approved by the members, at the April or October General Meeting, membership takes immediate effect, but the invoice is not sent until December of the current year.



Frais de cotisations pour les membres de la FEDEC

Le montant de vos cotisations dépend de votre type d'adhésion et de vos recettes annuelles.

Cotisations des membres partenaires

La cotisation des membres partenaires s'élève à 200€/an.

Cotisations des membres effectifs

En tant que membre effectif, votre cotisation dépend du total de vos recettes annuelles liées à la formation professionnelle ou pré-professionnelle.

Ainsi, notre objectif est de permettre aux écoles fragiles financièrement de pouvoir rejoindre le réseau, en mettant en place des catégories de cotisations permettant une plus grande solidarité entre les écoles.

Ce que nous incluons dans « recettes liées à la formation » (liste non exhaustive) :

- Le financement public ou privé, les revenus auto-générés/autonomes.
- les apports en service (prêt d'espaces, entretien de lieu ou tous autres services pouvant vous être fournis gratuitement par une tierce partie)*.

La FEDEC fait pleinement confiance à ses membres pour indiquer leur catégorie lors de leur adhésion et compte sur eux pour la réviser si besoin, au fil du temps.

Tableau des cotisations pour les membres effectifs

Categorie	Revenus annuels	Cotisation annuelle FEDEC**
CAT 1	0 - 100 000€	375€
CAT 2	100 000€ - 250 000€	750€
CAT 3	250 000 € - 500 000€	1125€
CAT 4	500 000 € - 1 million €	1500€
CAT 5	> 1 million €	1875€

*À titre d'exemple, pour les écoles bénéficiant gratuitement d'un lieu ou faisant partie d'une structure plus large (comme une université), le soin leur est laissé d'évaluer approximativement le coût qu'elles devraient payer pour la location de leur lieu.

** Les cotisations sont pour une année calendaire et les factures sont envoyées aux membres en décembre. Lorsqu'une nouvelle structure est votée par les membres, que ce soit lors de l'Assemblée Générale d'avril ou celle d'octobre, l'adhésion prend effet immédiat mais la facture n'est envoyée qu'en décembre de l'année en cours.